Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1414

Artikel: Fusion UBS/SBS : conseillères nationales sous le choc

Autor: Ducrot, Rose-Marie / Fankhauser, Angeline / Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FUSION UBS/SBS :

CONSEILLÈRES NATIONALES SOUS LE CHOC

Rose-Marie Ducrot

Elles ont suivi les débats sur la révision du droit du divorce au Conseil national, placés sous le signe de l'amélioration de la situation des femmes divorcées. **Angeline Fankhauser, socialiste de Bâle-Campagne**, retraitée après avoir été secrétaire centrale de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) et **Rose-Marie Ducrot, démocrate-chrétienne fribourgeoise**, syndique de Châtel-Saint-Denis, ont discrètement quitté leur pupitre pour répondre du tac au tac aux questions qui nous brûlaient les lèvres.

Y-a-t-il un événement qui vous a particulièrement marquée au cours de la session d'hiver?

Angeline Fankhauser: Oui. C'est le constat catastrophique d'impuissance exprimé par le Conseil fédéral le jour où l'UBS et la SBS ont annoncé leur intention de fusionner. Au moment de Tchernobyl, le gouvernement a été capable de prendre les mesures qui s'imposaient. Or maintenant, il baisse les bras, alors que des milliers d'emplois vont être supprimés. Les employés de banque auraient dû descendre en masse dans la rue pour s'insurger contre la suppression de leurs emplois plutôt que de trembler dans le silence à l'intérieur de leurs bureaux. Il y en aura de toute façon beaucoup qui perdront leur job.

Rose-Marie Ducrot: Moi aussi, je suis indignée par la fusion UBS/SBS, les milliers d'emplois qui vont être supprimés, les bénéfices faramineux réalisés en l'espace de deux secondes à la Bourse, l'arrogance des grandes banques face à M.-Mme Tout-le-Monde. Je garde en mémoire les propos de Flavio Cotti (président de la Confédération en 1998) à la télévision, qui estime qu'il faut s'accomoder du libéralisme et qui constate que la politique n'avait plus la mainmise sur l'économie. Mme Thatcher ne gouverne plus, mais son successeur travailliste applique les mêmes méthodes.

Cette session est placée sous le signe de la profonde crise financière de la Confédération. Quelle est votre position face à l'article constitutionnel sur le frein aux dépenses (déficit budgétaire ramené à 1 milliard de francs en 2001) et au programme de stabilisation des finances fédérales?

Angeline Fankhauser

AF: Laissez-moi vous dire pour commencer que la crise économique est bien plus grave que la crise des finances fédérales, car elle porte directement atteinte au pouvoir d'achat, ce qui empêche la relance de l'économie. Il faut aménager les instruments politiques afin que l'économie soit au service du bien-être de la population toute entière. Pour répondre à votre question, je trouve que le délai pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2001 est trop court.

Et j'estime surtout qu'il est urgent de dialoguer pour trouver un consensus sur le programme de stabilisation, comme M. Villiger (chef du Département fédéral des finances) l'a du reste bien compris.

RD: Vu que, selon le budget fédéral de 1998, la Confédération dépense chaque jour 22 millions de francs de plus qu'elle n'en encaisse, je me sens obligée de croire au frein aux dépenses. D'ailleurs, il a déjà déployé des effets, avant même le vote sur cet article constitutionnel. Dans la loi sur l'asile, nous avons dit oui à une aide de la Confédération aux cantons pour favoriser l'intégration des candidats à l'asile et des réfugiés. Un programme qui n'a pas démarré eu égard aux caisses vides.
Mais je suis plutôt sceptique quant à l'efficacité du programme de stabilisation de M. Villiger. Particulièrement en ce qui concerne le transfert des charges de la Confédération sur les cantons.
Alors par contre, je suis convaincue d'une chose, c'est qu'il ne faut pas couper dans les dépenses sociales sur le dos des rentiers AVS et des chômeurs. Le fossé entre riches et pauvres ne fait que s'élargir.

AF: Moi aussi, je suis catégoriquement opposée aux coupes dans les prestations sociales. Pour diminuer le chômage, il faut créer des emplois par le partage du travail, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat et de permettre à l'ensemble de la population de vivre dans la dignité. Pour assainir les finances fédérales, il faut taxer les gains en capitaux qui atteignent actuellement un niveau indécent. Et non pas faire appel au sponsoring privé pour équiper les hôpitaux comme moyen de juguler l'explosion des coûts de la santé, ce qui nous ramènerait tout droit au moyen-âge.

Votre position sur l'âge de la retraite des femmes, après que le Conseil fédéral a proposé de rejeter les quatre initiatives traitant ce sujet.
RD: J'ai approuvé la 10e révision de l'AVS parce qu'elle apportait de nombreuses améliorations. Hélas, ce sont les femmes qui ont payé la facture. La 11e révision se doit de réparer cette inégalité, avec l'instauration d'une retraite à la carte pour les femmes et les hommes. Ce type de retraite est déjà du reste appliqué par l'Etat. Qui engage encore des femmes qui ont 60 ans? Il n'y a pas lieu de tolérer que les rentiers AVS qui exercent une activité lucrative ne cotisent pas à l'AVS: je m'apprête à intervenir pour corriger cette situation qui me choque.
AF: Il est insensé de relever l'âge de la retraite en période de chômage. Mieux vaut se mettre sérieusement au travail pour réaliser la flexibilisation de la retraite dans des conditions décentes. Pourquoi ne préléverait-on pas 1% de plus pour l'AVS? Plus l'âge de la retraite est retardé, plus il y a de risque que les personnes à la retraite vivent moins longtemps, ce qui est une manière cynique de «résorber» le déficit de l'AVS. Je préfère nettement que les personnes âgées puissent bénéficier d'une existence digne d'être vécue.

Avez-vous une idée de la manière dont on pourrait faire avancer la réflexion sur le thème du partage du travail, comme moyen de lutter contre le chômage, par exemple?
RD: Le partage du travail semble une solution séduisante dans l'idéal. Mais il est utopique de croire qu'elle créera de nombreux emplois. Dans une administration communale qui a prévu des postes partagés à 50%, les administrés grognent, parce qu'ils n'ont jamais affaire à la même personne et ça coince du côté du suivi des dossiers. C'est une solution envisageable dans l'enseignement à condition que les partenaires soient d'accord de renoncer à leur plein temps. Mais ça n'est de loin pas la panacée, puisqu'il faut avant tout que les entreprises se préoccupent de leur rentabilité.

AF: Il y a urgence à améliorer le partage du travail. Car aujourd'hui les femmes s'épuisent à devoir concilier responsabilités familiales, professionnelles et politiques ou publiques. Il faudrait fixer la durée du travail rémunéré sur une base annuelle. Et impliquer les hommes dans le partage équitable des tâches éducatives et domestiques, en leur donnant aussi le temps et les loisirs nécessaires pour s'y consacrer. Actuellement on presse comme des citrons les hommes de 30 à 45 ans pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes dans leur travail, puis on les met hors circuit vers 50 ans. Ils n'ont même pas vu grandir leurs enfants.
On commence heureusement un débat public sur des modèles de partage du travail.

Propos recueillis par Anne-Marie Ley

ABONNEZ-VOUS **Fr. 65.–***

pour recevoir Femmes suisses

☐ chez vous pendant une année

☐ ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai gratuitement

Nom Prénom

Adresse

N° postal et lieu

* (AVS, chômage Fr. 52.–, abonnement de soutien: Fr. 80.– ou plus, étranger Fr. 70.–)

A renvoyer à: **Femmes suisses, case postale 1345, 1227 Carouge - GE**